

Liaison anticontrafaçon

Automne 2008

De Nicolet à Rouville-Campbell : Comment le Forum sur la contrefaçon demeure une réussite...authentique?

par Michel Lebeau

Bureau régional (Québec), Banque du Canada

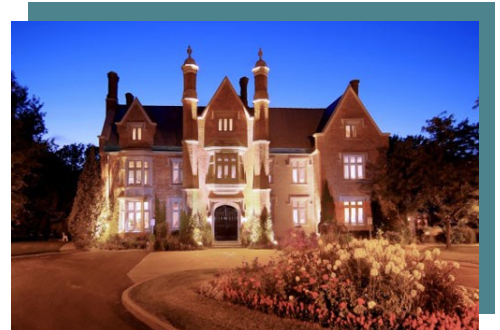


Il y a 374 ans de cela, Jean Nicolet n'a pas trouvé le fameux passage vers une hypothétique mer de Chine... mais nous, organisateurs du Forum sur la contrefaçon, avons trouvé le chemin qui mène de Nicolet jusqu'au Manoir Rouville-Campbell à Mont St-Hilaire pour organiser cette 4e édition du Forum!

C'est en effet à Nicolet, près de Trois-Rivières, plus précisément à l'École Nationale de Police du Québec (ÉNPO), que commençait en 2005, la première édition du Forum sur la contrefaçon au Québec.

Quelle aventure! Pour la Banque du Canada et la Gendarmerie Royale du Canada, c'était une première expérience qui fut révélatrice du besoin...de recommencer; ce que nous fîmes à chaque année depuis cette première édition.

Compte tenu de l'intérêt grandissant pour l'événement, nous avons choisi, un peu à regret, de quitter l'ÉNPO à Nicolet au profit d'un endroit plus près de Montréal. C'est donc dans un décor champêtre, au pied du Mont-St-Hilaire, que s'est tenu le 30 octobre dernier au Manoir Rouville-Campbell, l'édition 2008 du Forum sur la contrefaçon.



Le Manoir Rouville-Campbell.

En 2008, nous avons grossi. Nous avons grossi la taille...du comité organisateur. C'est avec grand plaisir que la Banque du Canada et la GRC ont accueilli cette année des représentants de la Sûreté du Québec et du Service de police de la Ville de Montréal qui nous ont aidé à planifier les conférences et activités de la journée. L'implication de partenaires de ce calibre a assuré un niveau élevé de résultats, et bien entendu, une participation enthousiaste à l'événement.

Encore cette année, nous avons choisi des nouveaux sujets de conférence en gardant un lien avec les méthodes de paiement. Des conférenciers experts sont donc venus présenter les dernières nouveautés sur des sujets variés aux 163 participants présents. En voici quelques exemples :

La contrefaçon de l'Euro: Un conférencier de la Banque centrale européenne est venu nous expliquer la situation de la contrefaçon des billets en Europe. Les participants ont appris beaucoup sur les moyens de prévention et de répression utilisés par les autorités européennes. Un dossier illustrant la coopération entre les services de police et la banque centrale de la Belgique fut présenté.

Contrefaçon des objets: Une présentation sur la contrefaçon des objets qui nous a appris beaucoup sur ce phénomène mondial ayant des répercussions sur les économies de tous les pays.

Gangs de rue: À première vue, lorsque l'on pense à gangs de rue, le mot fraude ne vient pas immédiatement à l'esprit. Un responsable du SPVM est venu nous expliquer l'implication de ces bandes organisées qui sont aussi impliqués dans ce type de criminalité.

Crimes par chèque: Saviez-vous que le nombre de crimes par chèque est en croissance? Des experts ont expliqué ce phénomène et surtout démontré l'impact du nouveau système d'imageries sur les enquêtes de fraudes.

Et je n'ai même pas encore parlé des autres sujets qui étaient à l'ordre du jour, comme : les techniques d'expertise employées par la GRC, les nouveautés en matière juridique, l'implication des entreprises de commerce au détail dans la prévention des pertes, sans compter que les participants de cette année ont eu l'heure juste à propos des nouvelles cartes à puce qui seront très bientôt implantées au Québec.

Le Forum sur la contrefaçon est devenu un incontournable pour tous ceux qui s'intéressent aux questions de fraudes reliées aux méthodes de paiement dans les commerces. Y participer, c'est démontrer un intérêt « authentique » pour la lutte à la contrefaçon et aux fraudes!

À la fin de cette journée bien remplie, une très forte majorité de participants se sont dits très satisfaits du déroulement de la journée. Finalement, on peut dire que l'édition du Forum sur la contrefaçon de cette année est de plus en plus comparable à un billet de banque : pratique et sécuritaire! Pratique, parce que nous étions à 30 min de Montréal, et sécuritaire parce que la salle était remplie de policiers!

Donc à l'an prochain!

Projet OPHIR

par Marie Terrien

Analyste Principale, Banque du Canada

Les lauréats de 2008 du Prix d'excellence en matière de répression de la contrefaçon de la Banque du Canada, le caporal Tim Laurence, la caporale Susan MacLean, et le sergent d'état-major Ken MacDonald, aujourd'hui à la retraite, tous membres de l'Équipe intégrée de lutte contre la contrefaçon du Détachement de Toronto-Ouest de la GRC, ont été honorés pour la persévérance et le dévouement dont ils ont fait preuve dans le cadre de l'enquête appelée « projet OPHIR », qui s'est soldée par le démantèlement du plus important réseau de faussaires de l'histoire du Canada. Ces agents de l'ordre ont reçu leur prix à l'occasion de la conférence annuelle de l'Association canadienne des chefs de police, qui a eu lieu à Montréal, en août.

Le projet OPHIR visait un groupe de criminels très bien organisé, soupçonné de s'être servi de matériel très perfectionné pour mettre en circulation l'équivalent de plus de six millions de dollars en faux billets de banque. À la suite de l'enquête, huit personnes ont été accusées et ont plaidé coupable à des accusations d'infractions liées à la contrefaçon.

L'opération s'est déroulée dans le Sud de l'Ontario entre décembre 2005 et juin 2006. Nous devons la réussite de ces enquêtes aux efforts concertés de la GRC et du Service de police de la région de Peel.

Les policiers ont identifié cinq individus impliqués dans le processus d'impression de billets contrefaits et neuf autres, dans la distribution de masse. Quatorze personnes ont donc été arrêtées par suite de ces enquêtes.

Le Prix d'excellence en matière de répression de la contrefaçon a été créé en 2004 par la Banque du Canada en vue de reconnaître le travail des corps policiers canadiens en matière de répression et de prévention de la contrefaçon des billets de banque.

Un appel de candidatures pour le prix de 2009 sera publié dans le site Web de la Banque au début de la nouvelle année.



Phuong Anh Ho Huu, (centre) représentante principale, Bureau régional du Québec remettant la mention honorable dans le cadre du prix d'excellence de la Banque du Canada en matière de répression de la contrefaçon à :Stéphane Bonin, Inspecteur, Officier responsable de la Section des délits commerciaux de la GRC, Michel Forget, Inspecteur, Chef du Service des enquêtes sur les crimes économiques de la SQ, Germain Lebeau, Lieutenant, Division des enquêtes criminelles, district Est du Service de police de Longueuil et David Watson, Agent spécial des Services secrets US.



Sous gouverneur Pierre Duguay, caporal Tim Laurence, caporale Susan MacLean, et le sergent d'état-major Ken MacDonald, aujourd'hui à la retraite, tous membres de l'Équipe intégrée de lutte contre la contrefaçon du Détachement de Toronto-Ouest de la GRC.

La Banque du Canada est reconnue pour son excellence

par Marie Terrien

Analyste Principale, Banque du Canada



Le 15 octobre 2008, l'International Association of Currency Affairs (IACA) a décerné le prix d'excellence en matière de monnaie lors de la Conférence sur la monnaie qui s'est tenue à Prague, en République tchèque.

La Banque du Canada a obtenu le prix du meilleur programme de sensibilisation du public à la monnaie (Best Currency Public Education Program) en reconnaissance du matériel vidéo dont elle se sert pour enseigner aux marchands et à la population comment examiner les billets de banque. Ce prix souligne l'excellence, l'innovation et le dévouement de tous ceux qui participent à la création et à l'élaboration du programme d'information sur la prévention de la fraude.



Michael Duncan, Directeur Adjoint, Service relatifs aux billets, communication et groupe chargé de l'observation de la loi, Nicole Poirier, Directrice, Communications et Observation de la loi et Gerry Gaetz, Chef, Département de la Monnaie, démontrant le prix.

La Banque du Canada était représentée à la conférence générale de l'IACA par Charles Spencer et Gerry Gaetz, qui ont reçu le prix. « C'est avec une grande fierté que j'ai accepté cette récompense au nom de notre département. Il témoigne de l'engagement envers l'excellence dont chacun de vous faites preuve dans votre travail », a déclaré M. Gaetz, chef du département de la Monnaie.

L'IACA collabore avec les secteurs public et privé en vue de promouvoir et de protéger les intérêts communs de l'industrie de la monnaie et de contribuer à l'efficacité des services de grande qualité et à valeur ajoutée que celle-ci fournit.

La contrefaçon: histoire et châtements

Par Debra Rohac

Planificatrice d'expositions et de programmes

Musée de la monnaie, Banque du Canada

L'histoire de la contrefaçon est aussi ancienne que celle de la monnaie elle-même. S'il est sans doute naturel, en tant que vendeur ou acheteur, de croire qu'on peut conclure une transaction à son avantage, il en va tout autrement lorsqu'on tente de tromper délibérément son partenaire commercial. Du temps des Aztèques, les marchands malhonnêtes vidaient leurs fèves de cacao de leur précieux contenu pour les remplir d'argile, sans valeur aucune; dans la Chine antique, certains escrocs coupaient leurs briques de thé avec du foin et de la boue. L'emploi de monnaie contrefaite pour payer des commerçants est déjà criminel sur le plan individuel, mais lorsque l'État est l'émetteur de la monnaie, cela devient un acte de haute trahison : le faussaire se trouve en effet à voler le roi ou l'empereur! Pourtant, dans l'Antiquité, certains marchands grecs sans scrupules prélevaient un peu d'argent sur les pièces qui leur étaient remises en les rognant ou en les secouant, et les faussaires romains fabriquaient des pièces en bronze puis les trempaient dans une solution d'argent pour les faire passer pour de véritables pièces.



Avec l'avènement de la monnaie fiduciaire, c'est-à-dire une monnaie dont la valeur repose intégralement sur la confiance que les membres de la collectivité accordent à l'émetteur, le faux-monnayage menace carrément l'ensemble de l'économie d'un pays. De fait, les États en guerre ont souvent eu recours à la contrefaçon de masse dans l'espoir de détruire l'économie de leurs ennemis.

À titre d'exemples, les autorités britanniques réussirent à anéantir la valeur des « Continentals » américains en contrefaisant ces billets émis lors de la Guerre d'indépendance des États-Unis, et il y eut la tentative avortée des Nazis de ruiner l'économie britannique à la fin de la Seconde Guerre mondiale en inondant le territoire de faux billets.

De nos jours, les faussaires ne font pas que tromper les personnes qui se retrouvent avec un billet contrefait entre les mains. Ils minent également la confiance à l'égard de la monnaie, confiance à laquelle nous sommes tous en droit de nous attendre lorsque vient le temps d'acheter ou de vendre des biens.

Dans l'Antiquité, la contrefaçon était un crime de trahison, passible de châtements sévères. L'autorité souveraine, par exemple, un monarque ou un empereur, émettait de la monnaie sous forme de pièces d'or ou d'argent. Le profit, appelé seigneurage, que la fabrication de pièces de monnaie lui rapportait correspondait à la différence entre la valeur nominale de la pièce et la valeur de sa teneur en or ou en argent. Quiconque fabriquait ses propres pièces grugeait donc l'autorité souveraine, que ce soit un monarque ou un gouvernement.

Pour chaque façon originale de contrefaire la monnaie, il y avait une façon originale de punir le faussaire. Dans les temps anciens, les Chinois se servaient de pièces en bronze – alliage répandu –, qu'ils produisaient en versant le métal liquide dans des moules d'argile. Cette méthode était tellement simple que les pièces étaient faciles à contrefaire.

Pour décourager les faussaires, les autorités royales avaient établi des châtiments sévères, dont la condamnation aux travaux forcés à perpétuité.

En Grèce antique, on fabriquait à la main les pièces portant la chouette athénienne (de la fin du VI^e siècle au début du II^e siècle avant notre ère) en frappant des morceaux d'or ou d'argent avec une matrice assortie de l'emblème officiel de la cité. Ces pièces, réputées pour leur teneur en argent de haute qualité, circulèrent à grande échelle pendant près de 600 ans; c'était une monnaie reconnue et qui inspirait confiance. Les citoyens pris à reproduire ces pièces étaient bannis de la cité. Rien de grave, direz-vous, mais dans ces temps-là, un citoyen sans lien officiel à une cité était voué à l'esclavage. À Rome, un faux-monnayeur haut placé se faisait confisquer ses terres, mais s'il était issu du peuple, le faussaire était livré à son sort dans l'arène du Colisée!

Malgré ces châtiments et bien d'autres plus terribles encore, les criminels persistaient à contrefaire la monnaie. Par exemple, ils rognèrent les pièces, grattant des lamelles de précieux argent qu'ils faisaient fondre pour produire de nouvelles pièces. Ou alors, ils fabriquaient de fausses pièces en bronze ou en plomb, qu'ils trempaient dans de l'argent pour leur donner une apparence authentique.

La monnaie de papier n'était pas davantage à l'épreuve de la contrefaçon. Les Chinois imprimaient déjà des billets au XIV^e siècle, sous la dynastie des Ming. À cette époque où les guerres se succédaient, le bronze utilisé dans la fabrication des pièces était souvent fondu pour produire des armes, ce qui entraînait des pénuries de monnaie. Pour remédier au problème, les Chinois commencèrent à imprimer du papier-monnaie, appelé « monnaie volante », en utilisant l'écorce de mûriers.

La peine pour contrefaçon, qui était imprimée à même le billet, allait de la décapitation à l'écartèlement. La peur du châtimement était sans contredit un puissant moyen de dissuasion.

La monnaie de cartes à jouer représente une des formes de monnaie les plus intéressantes de l'histoire du Canada. C'est en 1685 que Jacques de Meulles, intendant de la Justice, de la Police et des Finances de Nouvelle-France, commença à recourir à ces cartes en situation d'urgence pour pallier la pénurie chronique de pièces dans la colonie. Pour payer ses soldats, il attribua une valeur à des cartes à jouer, lesquelles étaient ensuite échangées contre des pièces lorsque les bateaux de ravitaillement arrivaient de France. Puisqu'une simple signature suffisait pour transformer ces cartes en monnaie courante, il était relativement facile pour quiconque savait écrire de les contrefaire. Pour décourager les faussaires, les peines étaient sévères et pouvaient aller jusqu'à l'amputation ou la pendaison.

Les débuts de l'histoire bancaire au Canada foisonnent d'incidents, d'institutions et de personnages fascinants. Fraudes bancaires, faussaires et escrocs en tous genres y occupent une place de choix. Un groupe en particulier, la famille Johnson, était devenu célèbre pour son entreprise familiale, à savoir la contrefaçon de billets de banque! Monsieur Johnson gravait les plaques, ses quatre fils faisaient tourner les presses, madame s'occupait de la vente en gros, et les filles, des fausses signatures. La famille mit en circulation pour plus d'un million de dollars de faux billets, avant d'être appréhendée par le détective John Wilson Murray. Le couple et certains des fils furent incarcérés, mais les filles ne furent jamais emprisonnées.

À la fin du XIX^e siècle, la contrefaçon était surtout passible d'une peine d'emprisonnement. Aujourd'hui, au Canada, les faussaires risquent une peine maximale de quatorze années de prison.



Billet contrefait de la famille Johnson

La bonté est difficile. La méchanceté est facile. Mourir, perdre, tricher, et la médiocrité sont faciles.
Tenez-vous loin de ce qui est facile.
Scott Alexander



**R. c. Ijam, [2007] ONCA 597 (CanLII),
[2007] O.J. no 3395(QL)**

par David Littlefield,

Avocat-Conseil,

Service des Poursuites pénales du Canada

Peine de 21 mois d'emprisonnement pour entreprise de contrefaçon sophistiquée commuée en peine d'emprisonnement avec sursis

M. Ijam a plaidé coupable aux accusations de possession de produits de la criminalité, de possession d'instruments pour commettre un faux et de production de monnaie contrefaite. M. Ijam a d'abord été condamné à 21 mois de prison, peine qui a été commuée par la Cour d'appel en peine d'emprisonnement avec sursis.

L'appelant et ses complices ont mis sur pied, dans un appartement de Toronto, une entreprise de contrefaçon sophistiquée leur permettant de produire des faux billets et motifs d'excellente qualité. Au moment de l'arrestation de M. Ijam, des billets contrefaits d'une valeur de 8 000 \$ avaient déjà été produits, sans avoir été mis en circulation. La police a saisi, au total, une somme de 3 000 \$ en billets authentiques, dont le tiers constituait un dépôt pour la production future de faux billets [3].

La Cour d'appel résume, dans les paragraphes 6 et 7, les facteurs atténuants et aggravants établis par le juge qui a fixé la peine : [traduction] [6] Le juge chargé de la détermination de la peine a retenu huit facteurs atténuants ayant joué en faveur de l'appelant : son plaidoyer de culpabilité et le remords manifesté; l'absence de casier judiciaire; son jeune âge (22 ans au moment du prononcé de la sentence); son emploi; son inscription à l'Université Ryerson; un rapport présentenciel favorable; les lettres de moralité convaincantes de ses employeurs, de ses collègues de travail et des membres de sa famille, ainsi que le soutien de celle-ci, particulièrement de son père et de sa mère. Le juge a terminé son énumération des facteurs atténuants par la déclaration suivante : « Son père a témoigné d'une façon impressionnante et je reconnais que l'accusé a changé de vie depuis l'incident. ».

[traduction] [7] Le juge qui a déterminé la peine a également tenu compte de plusieurs facteurs aggravants : la nature des infractions, le degré de sophistication et de planification de l'entreprise, l'envergure de celle-ci et la grande qualité des billets contrefaits.

Après avoir soupesé ces facteurs, le juge qui a imposé la peine a conclu qu'une condamnation avec sursis n'était pas appropriée, la dissuasion générale étant un facteur nécessitant l'incarcération dans le cas d'une entreprise de contrefaçon aussi sophistiquée [9].

La Cour d'appel, à la majorité, a déterminé que M. Ijam avait changé sa vie, qu'il avait obtenu un diplôme en réseautage informatique du Collège Seneca et qu'il avait trouvé un emploi dans ce domaine. Les nouveaux éléments de preuve présentés en appel ont montré que M. Ijam avait continué dans le droit chemin. Les juges majoritaires ont donc déterminé que l'emprisonnement ne servirait pas les objectifs de réadaptation et de dissuasion individuelle [49-50]. Ils ont conclu que le juge qui avait fixé la peine s'était trompé en accordant une importance démesurée à la dissuasion générale alors que, dans le cas d'un jeune contrevenant primaire, il est primordial de tenir compte avant tout de la réadaptation et de la dissuasion individuelle [55]. En outre, les juges majoritaires étaient d'avis que l'objectif de dissuasion générale pouvait être réalisé par l'imposition d'une peine d'emprisonnement avec sursis, et que cette peine était appropriée dans le cas présent étant donné que tous les autres facteurs justifiaient cette décision. Une peine d'emprisonnement avec sursis a donc été substituée à majorité [60-61].

Selon l'opinion concordante minoritaire, le juge chargé de déterminer la peine au départ n'a pas fait erreur [22]. Toutefois, le juge a estimé qu'une condamnation avec sursis était maintenant justifiée en raison des progrès constants accomplis par le contrevenant et du fait que la Cour d'appel a tardé à rendre une décision [44].



**R. c. Senthilkumar, [2007] CanLII
51516 (Cour de justice de l'Ontario),
[2007] O.J. no 4**

*par David Littlefield,
Avocat-Conseil,
Service des Poursuites pénales du Canada*

Peine d'emprisonnement de trois ans et deux mois, en plus de cinq mois de détention préventive, pour avoir contrefait 1,4 million de dollars en billets de banque ainsi que des cartes de crédit et de débit.

M. Senthilkumar s'est livré à une entreprise importante et sophistiquée de fabrication de fausses cartes de crédit et de débit, de pièces d'identité contrefaites et de 1,4 million de dollars en faux billets de 50 et de 20 dollars, au cours d'une période de 98 jours qui s'est terminée en mars 2006. Il a été condamné le 12 juin 2007. La Cour a jugé que l'entreprise était sophistiquée et que le contrevenant avait déployé beaucoup d'efforts pour produire des faux de grande qualité.

M. Senthilkumar a plaidé coupable à de nombreux chefs d'accusation, notamment de complot en vue de frauder le public et de possession de cartes adaptées aux fins de contrefaçon, ainsi qu'à deux chefs de possession d'un instrument pour contrefaire de la monnaie. L'un de ces derniers avait trait à une presse Heidelberg servant à imprimer de la monnaie contrefaite. Selon un expert en imprimerie engagé par la police, cette presse pouvait traiter 10 000 feuilles de papier par jour.

M. Senthilkumar possédait un lourd casier judiciaire, mais il avait commis la plupart des infractions en question alors qu'il était mineur. Il n'avait pas été condamné depuis 1999.

La Cour, dans son analyse de la peine à imposer, a trouvé particulièrement utile la décision du juge Harris dans l'affaire R. c. Mihalkov, [2005] O.J. n° 4178, qui s'était lui-même fortement appuyé sur les jugements rendus dans R. c. Caporale, [2005] O.J. n° 1509 et R. c. Weber, [2001] O.J. n° 6103. Elle a souligné que dans l'affaire Mihalkov, le juge avait conclu que les peines d'emprisonnement infligées pour des entreprises de contrefaçon de grande envergure allaient de trois à cinq ans.

La Cour a fait observer qu'il s'agissait dans ce cas-ci d'une entreprise importante mettant en jeu 1,4 million de dollars en faux billets. De plus, elle a jugé que la possession d'une grande quantité de données concernant des cartes de crédit, ainsi que du matériel nécessaire à la fabrication de cartes de crédit, constituait un facteur aggravant majeur. La Cour a ajouté qu'au terme d'un procès, une peine de six à sept ans aurait été indiquée. Compte tenu du plaidoyer de culpabilité, elle a prononcé une peine de trois ans et deux mois, en plus des cinq mois de détention préventive déjà purgés.

Vous avez des nouvelles?

Vous aimeriez soumettre un article pour la livraison du prochain numéro du bulletin
Liaison anticontrefaçon?

Communiquez par
courriel à l'adresse mduncan@banqueducanada.ca